

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Cible ONU 12.4 – D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Indicateur 12.i4 : Déchets dangereux

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur « **Déchets dangereux** » mesure la quantité de déchets dangereux produits (indicateur 12.i.4a) et la quantité de déchets traités (indicateur 12.i.4b) en millions de tonnes.

Concepts

Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 14 propriétés de danger énumérées à l'annexe I du [décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets](#). Les déchets dangereux peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures, etc.) ou minérale (acides, sables de fonderies, boues d'hydroxydes métalliques, etc.). Ils nécessitent des installations spécifiques pour leur traitement et leur stockage.

Exemples de déchets dangereux : déchet explosif, inflammable, corrosif, nocif, cancérogène, mutagène, irritant infectieux, écotoxique, etc.

Champ

France.

Commentaires

Les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Une gestion adaptée de ces déchets est donc primordiale.

L'indicateur « **Déchets dangereux** » rend compte de l'évolution de la quantité de déchets dangereux produits, mais également de l'efficacité avec laquelle la France les traite. Cet indicateur permet par conséquent de suivre l'évolution de notre mode de gestion des déchets dangereux en France.

Cet indicateur est identique à l'indicateur onusien 12.4.2 « Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement ».

Méthodologie

Méthode de calcul

Cet indicateur est calculé en comptabilisant le nombre de tonnes de déchets dangereux produits et traités chaque année par l'ensemble des secteurs économiques. Les traitements concernent uniquement les installations implantées sur le territoire national.

Désagrégrations retenues

Aucune.

Désagrégrations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

Le règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets, impose à chaque État membre, tous les deux ans depuis 2004, de fournir à la Commission européenne un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux selon une méthodologie commune.

L'instruction de ce règlement est réalisée à partir de multiples sources (sources administratives, enquêtes, estimations). Les données servant à cet indicateur ont en grande partie été calculées à partir des sources suivantes :

- déclarations administratives des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) auprès des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ;
- enquête sur les déchets et les déblais produits par les secteurs construction et dépollution (SDES) ;
- enquête auprès des installations de traitement des ordures ménagères de l'Ademe (ITOM) ;
- étude sur les déchets agricoles, ministère de l'Agriculture et de la pêche, Service statistique et prospective (SSP) ;
- enquête collecte de l'Ademe.

Périodicité

Biannuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Aucune de rupture de série pour ces données : elles sont comparables dans le temps.

En 2023, l'utilisation de données plus précises pour le traitement des déchets du BTP et de données de l'industrie et du commerce actualisées par l'Insee aboutit à la révision à la baisse de la valeur 2020 de la série 12.i4b - Traitements de déchets dangereux.

Références / Publications

- [Indicateur Eurostat « Déchets générés par catégorie de déchets, dangerosité et activité de la NACE Rév. 2 »](#).